



Contrôle Maturité du lundi 23 septembre 2024
 Jour 267

AOC Muscadet

	Parcelle	Lieu-dit	pH	TAP	AT	Sucre	Ac. Malique	Indice Matu	Etat sanitaire	Var TAP	Var AT
MU1	La Chapelle Heulin	Les Bois	vendangée								
MU2	Le Landreau	Briacé	vendangée								
MU3	Le Loroux Bottereaux	La Roche	vendangée								
MU4	Drain	Le Moulin Auray	vendangée								
MU5	La Varenne	Les Joutières	vendangée								
MU6	Le Cellier	Les Grandes Géraudières	Stoppée								
MU7	Saint Géréon	L'Ouche Guinière	Stoppée								
MU8	La Haye Fouassière	Le Fief du Breil	vendangée								
MU9	Mouzillon	L'Ouche Blanchard	vendangée								
MU10	Le Pallet 1	Le Bois Lambert	vendangée								
MU11	Le Pallet 2	Le Fraîche blanc	vendangée								
MU12	Vallet 1	Les Croix Pichon	vendangée								
MU13	Vallet 2	Le Ferré	vendangée								
MU14	Bouaye	Les Chaumes	3,43	9,40	6,08	158,30	6,45	26,04	++	-0,10	-0,88
MU15	St Philbert de Grandlieu	L'orionnière	vendangée								
MU16	Clisson	Les Égards	vendangée								
MU17	Gorges	Les Bourdonnières	3,25	9,80	6,13	164,20	5,43	26,79	++	-0,20	-0,41
MU18	Maisdon	La Grenaudière	vendangée								
MU19	Saint Fiacre	Le Coing	3,37	9,40	7,01	158,40	6,91	22,60	++	-0,20	-0,77
MU20	Château Thébaud	Les Prineaux	vendangée								
		Moyenne	3,35	9,53	6,41	160,30	6,26	25,14		-0,17	-0,69



AOC Coteaux d'Ancenis Gamay

	Lieu-dit	pH	TAP 16,83 % vol	AT (g/L H2SO4)	Sucres	Ac. Malique	Indice Matu	Etat sanitaire	VAR TAP	VAR AT
GamCA1	Les Joutières	vendangée								
GamCA2	Le Ferry	3,15	9,9	8,23	167,4	167,4	20,34	0	-0,2	-0,38
GamCA3	Le Moulin Auray	3,21	9,9	6,63	166,6	166,6	25,13	0	0,8	-1,12
GamCA4	Les Pierres Mestiere	3,21	10,3	6,94	173,5	173,5	25,00	0	-0,1	-1,01
GamCA5	L'Ouche Guinière	3,2	10,6	6,96	179,1	179,1	25,73	0	-0,2	-0,8
	Moyennes	3,19	10,18	7,19	171,65	171,65	23,87		0,135	-0,768

AOC Gros Plant du Pays Nantais

Référence	Parcelle	pH	TAP	AT	Sucre	Ac. Malique	Indice Matu	Etat sanitaire
GP1	Bouaye	2,88	7,5	10,24	125,4	9,14	12,25	+
GP2	Courcoué sur Logne	2,93	8,4	10,1	142,1	9,43	14,07	++
GP3	Le Landreau	2,97	8,9	9,41	149,4	8,01	15,88	+
GP4	Mouzillon	2,96	8,2	10	137,7	9,03	13,77	++
	Moyenne	2,94	8,25	9,94	138,65	8,90	13,99	

IGP Gamay

	Lieu-Dit	pH	TAP	AT	Sucre	Ac. Malique	Indice Matu	Etat sanitaire	VAR TAP	VAT AT
GamIGP1	Champs d'Avaux	vendangée								
GamIGP2	La Taraudière	3,15	9,4	7,67	157,9	6,67	20,59	0	0,40	-0,63
GamIGP3	Grand Fé	3,09	7,8	8,52	131	9,33	15,38	0	0,20	-0,71
	Moyennes	3,12	8,60	8,10	144,45	8,00	17,98		0,30	-0,67



Commentaires

Estimation rapide des charges, grille de lecture :

- : charges très faibles < 15-20 HI/Ha sur les ceps productifs,
- +/- : charges faibles 20-30 HI/Ha sur les ceps productifs,
- + : charges moyennes ou plus >30-35 HI/Ha sur les ceps productifs.

Interprétation de l'état sanitaire (Botrytis) :

- "0 »: Absence ou rares de foyers (fréquence de grappes touchées <5%)
- « 0/+ » : Présence épisodique de foyers (fréquence de grappes touchées +/- 10-15%)
- "+" : présence faible à modérée (fréquence de grappes touchées <20-30%)
- "++" : Présence forte (fréquence de grappes touchées >30%)

Pour cette campagne, soyez avisé des changements pour les parcelles suivantes :

La parcelle Mu13 (Melon B. Vallet, le Bas Ferré) jugée peu représentative change pour une parcelle située dans le même secteur mais au sein de l'entité du Ferré, le terrain devrait être un peu plus précoce que la parcelle précédente.

La parcelle Mu14 (Melon B. Bouaye, le Fief Guérin) a été arrachée, elle est remplacée par une parcelle du même secteur.

En raison de la situation phytosanitaire et des charges extrêmement faibles, les parcelles Mu6 et Mu7 ne sont plus prélevées.

Attention l'hétérogénéité inter et intraparcélaire est à des niveaux exceptionnels.

Rappel : la **date administrative** du ban des vendanges a été fixée par les services de la Préfecture en liaison avec l'INAO au **7 septembre 2024** pour toutes les AOC du nantais (Muscadets, Coteaux d'Ancenis et Gros Plant du Pays nantais).

Date des vendanges selon l'indice moyen de maturité : 16 septembre 2024.



RAPPEL Important :

la Commission enrichissement du CRINAO Val de Loire a confirmé **l'autorisation d'enrichissement à 2% vol** pour les **Muscadet (hors DGC) et pour les Coteaux d'Ancenis Malvoisie de la récolte 2024.**

Rappel : pour les DGC le TAVNM (Titre Alcoométrique Volumique Naturel Minimum) est de 11 % Vol avec un Titre Alcoométrique Max acquis de 12% Vol pour les Vins enrichis.

AOC Muscadet

Septième prélèvement.

Il ne reste que 3 parcelles.

Légère baisse du TAP à la suite des pluies de ce week-end. Etat sanitaire dégradé.

AOC Coteaux d'Ancenis Gamay

Second prélèvement.

Comportement variable, légère baisse du TAP pour 3 parcelles. Baisse significative de l'acidité totale.

Etat sanitaire satisfaisant.

AOC Gros Plant du Pays Nantais

Premier prélèvement complet.

La maturité n'est pas atteinte. Là aussi, il y a vraisemblablement eu un effet dilution. Dégradation de l'état sanitaire.

IGP Gamay

Troisième prélèvement.

Très légère progression.

Prochain prélèvement Jeudi 26 septembre 2024 :

Muscadet, Coteaux d'Ancenis Gamay, Gros Plant du Pays Nantais.

IGP Gamay et Cabernet.